



AAA013E

5h30 350,00 €^{HT}

Objectifs

Connaître et déterminer les revenus fonciers • Connaître et déterminer l'imposition des revenus fonciers • Connaître l'imposition des plus-values immobilières • Connaître l'imposition des plus-values sur biens meubles • Connaître les dispositifs d'investissement locatif Scellier, Robien et Borloo • Connaître les dispositifs d'investissement locatif supprimés toujours en application (« Robien classique », « Besson ancien »...) • Connaître la loi Malraux

Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

MODULES

Connaître et déterminer les revenus fonciers

Les revenus fonciers proviennent de la location d'immeubles. Les bénéficiaires de revenus fonciers doivent les déclarer car ces derniers sont pris en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

- **Définition et bénéficiaires des revenus fonciers**

Présentation des revenus fonciers et du régime d'imposition des propriétaires bailleurs

- **Détermination du revenu foncier imposable**

Présentation des modalités de calcul du revenu foncier imposable

Connaître et déterminer l'imposition des revenus fonciers

Comme la plupart des revenus pris en compte dans le calcul de l'IR, les revenus fonciers sont imposés selon des règles spécifiques.

- **Imposition des revenus fonciers**

Exposé des règles qui président à l'imposition des revenus fonciers

- **Déclaration des revenus fonciers**

Présentation des modalités de déclaration des revenus fonciers

Connaître l'imposition des plus-values immobilières

La vente de biens immobiliers doit être conclue de manière solennelle devant un notaire. C'est lui qui valide le contrat de vente, indicateur d'une éventuelle plus-value. Dans ce cas, le vendeur doit s'acquitter d'une imposition calculée en fonction de différents critères.

- **Plus-values immobilières : champ d'application et exonérations**

Présentation du régime fiscal des plus-values immobilières.

- **Plus-values immobilières : calcul de l'impôt**

Descriptif du mode de calcul de l'impôt sur les plus-values immobilières

Connaître l'imposition des plus-values sur biens meubles

Le régime de plus-values des particuliers concerne principalement les plus-values immobilières et les plus-values sur valeurs mobilières. Il existe toutefois également un régime de plus-values sur biens meubles, qui peut être remplacé, s'agissant d'objets et métaux précieux, par une taxe spécifique.

- **Plus-values sur biens meubles : champ d'application et exonérations**

Présentation du mode de détermination de la plus-value sur biens meubles

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr



AAA013E

5h30 350,00 €^{HT}

- **Plus-values sur biens meubles : calcul de l'impôt**

Calcul de l'imposition des plus-values sur biens meubles

Connaître les dispositifs d'investissement locatif Scellier, Robien et Borloo

Différents dispositifs d'incitation fiscale ont été mis en place par les pouvoirs publics afin d'encourager les épargnants à réaliser des investissements immobiliers locatifs.

- **Les opérations immobilières éligibles aux dispositifs « Scellier », « Robien recentré » et « Borloo neuf »**

Description des conditions d'éligibilité pour les dispositifs d'investissement locatif "Scellier", "Robien recentré" et "Borloo neuf"

- **Les avantages fiscaux liés aux dispositifs « Scellier », « Robien recentré » et « Borloo neuf »**

Description et comparaison des dispositifs d'investissement locatif "Scellier", " Robien recentré " et " Borloo neuf "

- **D'autres dispositifs d'investissement locatif en vigueur**

Description des dispositifs d'investissement locatif "Borloo ancien" et "Robien ZRR"

Connaître les dispositifs d'investissement locatif supprimés toujours en application (« Robien classique », « Besson ancien »...)

Présentation des dispositifs Robien classique, Besson et Périssol qui s'appliquent toujours pour certains investissements anciens mais ne peuvent plus bénéficier aux nouvelles opérations immobilières.

- **Les dispositifs supprimés toujours en application (I) : « Robien classique » et « Besson ancien »**

Description des anciens dispositifs d'investissement locatif toujours en application Robien classique et Besson ancien

- **Les dispositifs supprimés toujours en application (II) : « Besson neuf » et « Périssol »**

Description des anciens dispositifs d'investissement locatif toujours en application Besson neuf et Périssol

Connaître la loi Malraux

La loi Malraux, instituée en 1962, permet aux propriétaires d'immeubles anciens de déduire de leur revenu global le coût des travaux de restauration. Il existe cependant des contraintes : le bien doit être loué pendant 6 ans et être situé dans une zone rentrant dans le périmètre de la loi Malraux.

- **Présentation de la loi Malraux**

Exposé des conditions d'application de la loi Malraux

- **Les avantages et les contraintes de la loi Malraux**

Description des apports et contraintes de la loi Malraux.

- **Les précautions à prendre dans les montages loi Malraux**

Mises en garde vis-à-vis du fonctionnement de la loi Malraux

Structure

L'IMPÔT SUR LE REVENU - REVENUS FONCIERS ET PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES - E-LEARNING



AAA013E

5h30 350,00 €^{HT}

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme. Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.